

Le dispositif de piégeage 2009 se met en place

La chrysomèle du maïs, organisme réglementé de quarantaine et de lutte obligatoire, a été découverte deux années de suite en région Rhône-Alpes. Un dispositif de piégeage renforcé a été mis en œuvre sur l'ensemble de la région.

En 2007, trois foyers avaient été détectés : Pusignan (Rhône), la Motte Servolex (Savoie) et Saint Nazaire-les-Eymes (Isère). En 2008, deux nouveaux foyers ont été trouvés dans l'Est lyonnais à Saint Priest (Rhône) et à Saint Symphorien-d'Ozon (Rhône).

Suite à la découverte de ces foyers, un dispositif de piégeage renforcé a été mis en œuvre sur l'ensemble de la région, comme le prévoit la réglementation.



Cinq cents pièges seront répartis sur l'ensemble de la région pour suivre la chrysomèle.

Pour l'année 2009, la Fredon et ses fédérations départementales assureront le suivi de plus de cinq cents pièges répartis sur la totalité de la région. Ces pièges seront placés massivement dans des parcelles de maïs situées à proximité des foyers 2007 et 2008, et autour des axes autoroutiers, aéroports et zones maïsicoles de la région.

L'objectif de cette organisation est double. Il s'agit de suivre l'évolution des populations de la chrysomèle dans les zones contaminées et d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte, mais également de détecter précocement d'éventuelles nouvelles introductions d'insectes.

Aussi, à compter de mi-juin, des techniciens installeront ces pièges et en assureront le suivi hebdomadaire jusque fin septembre. Pour des raisons de confidentialité des données agricoles, la Fredon n'est pas en mesure de savoir à qui appartiennent les parcelles de maïs dans lesquelles sont posés les pièges. Il n'y aura donc pas d'information personnelle sur les pièges installés dans les parcelles.

La Fredon rappelle que chacun pourra consulter les résultats des piégeages sur son site internet : www.fredonra.fr.

Source : Fredon ■

Pour en savoir plus, contacter le 04 37 43 40 70.